

Les droits sociaux

<"xml encoding="UTF-8?">

La position des êtres humains, en ce qui concerne leurs droits sociaux autres que les droits



familiaux, n'est pas toujours la même. Dans certains cas, ils jouissent de droits similaires, dans d'autres, dissemblables mais égaux.

Dans la société élémentaire, les droits sont communs à tout le monde. Chaque homme ou chaque femme a le droit, par exemple, d'utiliser ses talents, de travailler, de participer à la compétition de la vie, d'être candidat à un poste social et de l'obtenir par des moyens légaux, et de montrer ses mérites pratiques et intellectuels.

Mais cette même égalité pour tous en matière de droits élémentaires, les met dans une position inégale concernant les droits acquis. Certes, chacun a le droit de travailler et de participer à la compétition de la vie, mais lorsqu'il s'agit d'accomplir effectivement le travail, tout le monde n'obtient pas le même résultat ni ne réalise la même performance. Les uns montrent plus de capacités, d'autres moins. De même, les uns s'avèrent plus efficaces, les autres moins.

C'est dire que certains font preuve de plus de connaissances, sont plus compétents, plus efficaces et plus aptes que d'autres.

Naturellement, leurs droits acquis ne peuvent pas être similaires. Donc, essayer de faire en sorte que leurs droits acquis soient semblables à leurs droits élémentaires, serait une injustice .criarde

Voyons maintenant pourquoi tous les individus jouissent de droits naturels élémentaires égaux ? et similaires

L'étude des états des êtres humains montre que personne n'a été créé, à l'origine, administrateur ou administré. Personne n'a été créé pour être ouvrier, artisan, professeur, instituteur, officier, soldat ou ministre. Ces qualifications ne sont que des particularités qui font

partie des droits acquis, c'est-à-dire que les individus les acquièrent dans la société grâce à leurs aptitudes, leurs dispositions, leurs activités et leurs efforts, et la société accorde ces fonctions selon une loi contractuelle.

La vie sociale de l'homme ne diffère de la vie sociale des animaux sociaux, tels que les abeilles et les fourmis, que dans cet aspect.

En effet, les divisions du travail chez ces animaux sont à cent pour cent naturelles. C'est la nature qui a divisé le travail entre eux, et fixé le rang de chacun d'eux, sans que ceux-ci y jouent aucun rôle.

Le chef, dans une société d'abeilles, est chef naturellement, et les administrés sont des administrés naturellement, l'ouvrier, l'ingénieur et le contrôleur sont créés tous en tant que tels.

En revanche, dans la vie sociale de l'homme, il n'en va pas de même. C'est pourquoi certains savants ont nié catégoriquement l'ancienne théorie philosophique qui disait que "l'homme est naturellement social", et ont émis l'hypothèse que la société humaine est contractuelle à cent pour cent.

Source : Motahhari Mortadha, Traduit par al-Bostani, Les Droits de la femme en Islam, éd. .Ansariyan, Téhéran, 2002, PP.89-90